



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE ST-CLAUDE

**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-347
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu'un projet de *Règlement numéro 2026-347 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 2 mars 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement a pour but d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques devant guider la conduite des membres du conseil,

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 13 avril 2026 à 20h00 à l'Hôtel de Ville situé au 295, Route de l'Église à St-Claude.

Le projet de *Règlement numéro 2026-347 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à St-Claude le 3 mars 2026.

FRANCE LAVERTU
Directrice générale et greffière-trésorière